

L'Encrier

Numéro 46

Bulletin Municipal de PIÉGROS-LA CLASTRE

Septembre 2018

SOMMAIRE

L'édito
page 1

La Vie municipale
pages 2 à 7

Communauté de
Communes du Crestois
et du Pays de Saillans
pages 8-10

Pages scolaires
pages 111 à 12

Associations Clastroises
page 13-14

Point infos
page 15

Edito

Voilà ! les vacances sont finies. En ce mois de septembre, que ce soit les adultes ou les enfants, tout le monde a repris le chemin du travail. Espérons que chacun ait pu se reposer, décompresser et prendre un peu de bon temps malgré la chaleur accablante que nous avons vécue.

Parce que l'actualité est riche, et malgré les difficultés de cet été, l'équipe de rédaction a souhaité tout de même vous apporter ces éléments qui font la vie de notre commune.

A l'intérieur de ce journal, plusieurs informations vous sont communiquées, mais retenons tout d'abord, les changements importants pour la rentrée scolaire avec la suppression des Temps d'Activités Périscolaires, la semaine sur 4 jours et une nouvelle organisation pour la garderie périscolaire.

Directement liés, des travaux au restaurant scolaire ont été rendus nécessaires, et un lourd investissement a dû être engagé afin de satisfaire les quelques 130 à 140 enfants qui y mangent chaque jour. Cela s'est fait en collaboration étroite avec les élus de Mirabel et Blacons et avec les membres de l'association du RSI qu'il nous faut ici remercier.

L'autre sujet important est relatif au PLU avec son « Arrêt » validé en conseil municipal le 3 Mai dernier, et le lancement de l'enquête publique du 24 septembre au 26 octobre. Profitons-en pour rappeler que le dossier complet est mis en ligne sur le site internet de la commune, site sur lequel par le biais d'un lien plc-pluenquetepublique@laposte.net, vous pourrez, pendant la durée de l'enquête, apporter vos observations et remarques. De même, le commissaire-enquêteur assurera des permanences lors desquelles, vous pourrez échanger et porter là aussi vos demandes consignées sur un registre.

Rappelons aussi, la possibilité pour chacun (hélas seulement s'il a la possibilité d'avoir internet) de s'informer sur les sites de nos collectivités les plus proches, à savoir celui de la commune www.mairie-piegrosclastre.fr de la Communauté des Communes www.cccps.fr; et du Syndicat Mirabel Piégros Aouste (SMPA) smpa26.fr; où des informations utiles ou portant sur la vie de ces collectivités sont portées.

Bonne rentrée. Bonne lecture.

Gilles Magnon - Maire

La vie municipale

Plan Local d'Urbanisme

Poursuivant la procédure, le conseil municipal a procédé à « l'Arrêt du PLU » en date du 3 mai 2018. Ainsi, le tribunal administratif, à la demande de la mairie, a nommé Mr BARRIERE, comme commissaire-enquêteur.

Cette enquête permettra à chacun de consulter le dossier, de se renseigner, ou de consigner des observations ou remarques sur un registre prévu à cet effet. Il est à noter que ce même dossier est consultable aujourd'hui sur le site de la mairie, à l'adresse : mairie.piegrosclastre@wanadoo.fr.

Cette enquête se déroulera du 24 septembre 2018 au 26 octobre 2018, et Mr BARRIERE assurera 3 permanences, à savoir :

- le lundi 24 septembre de 9h à 12h
- le jeudi 11 octobre de 9h à 12h
- le vendredi 26 octobre de 14h à 17h

L'adresse mail, plc-plu-enquetepublique@laposte.net, spécifique à ce dossier, accessible depuis le site internet de la mairie, sera aussi un moyen d'échanger et de noter vos demandes. Bien entendu, l'affichage, les annonces légales d'information sur l'enquête, respectent rigoureusement la procédure.

Suite à cette enquête, le commissaire bénéficiera d'un délai d'un mois pour rédiger son rapport, afin de débattre ensuite avec les personnes publiques associées (PPA : Personnes des différents services de l'état, communes voisines, chambres consulaires,...). Ensuite, le conseil municipal pourra procéder à l'approbation du PLU, ce qui devrait nous porter vers la fin de l'année 2018, début 2019.

24 sept.
26 oct.



AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE



Piégros-La Clastre

Travaux mairie - 2^{ème} tranche

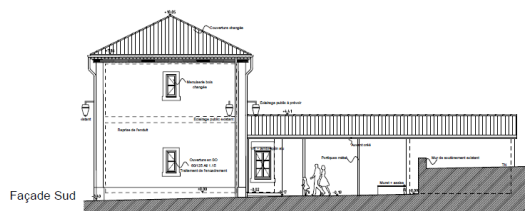
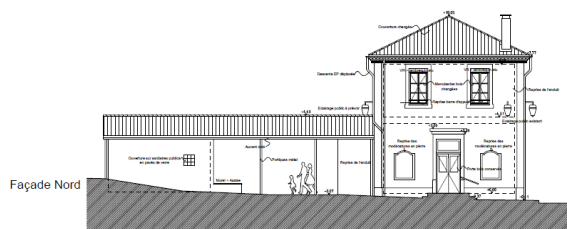
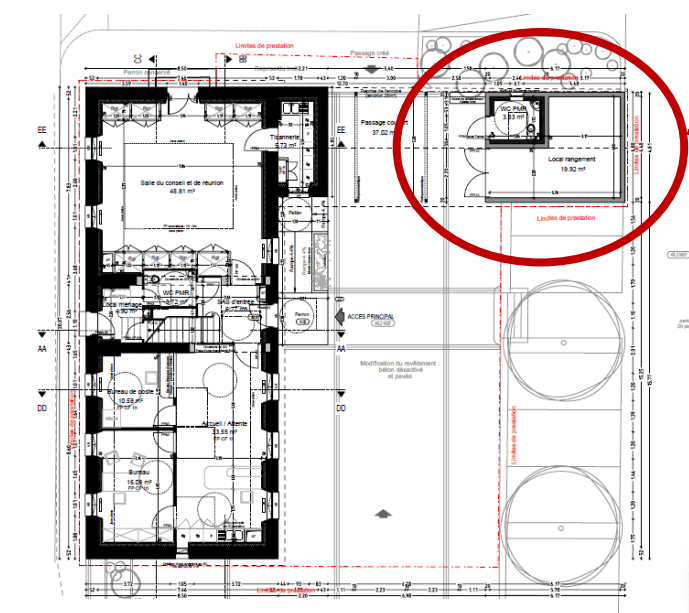
Dans le cadre des travaux de la mairie, la 2^{ème} tranche vient de débuter. Cela était convenu dès la genèse du projet, laissant un peu de temps afin de gérer les démarches administratives et financières.

Cette construction consiste à la création de sanitaires publics accessibles notamment pour les personnes à mobilité réduite, comme le veulent les textes aujourd'hui. Le local contigu, d'une surface de 20 m² sera, pour la mairie et nos associations, un espace de rangement pratique et fonctionnel pour les manifestations se déroulant sur la place.

Enfin, ce bâtiment sera relié aux locaux principaux de la mairie par une couverture rappelant l'ancien préau de l'école. Le passage ainsi créé permettra une circulation piétonne directe entre la place de La Fontaine et l'école de l'Encrier, via le parvis couvert.

Prévu dans l'avant-projet définitif (APD), la réfection de la cour, espace compris sur le devant de la mairie ne se réalisera pas dans l'immédiat. En effet, la volonté des élus est de travailler ensuite (dans 2 à 3 ans) sur le réaménagement de la place de la Fontaine, et il semble, à leurs yeux, judicieux de traiter de manière plus cohérente l'ensemble des espaces publics.

En terme de planning, les travaux ont recommencé dès la fin de la vogue, pour se terminer avant la fin novembre afin de respecter nos accords avec les différents financeurs.



Inauguration de la Place du 19 mars 1962



Dans le cadre de la mise en place de l'adressage sur notre commune, les élus ont souhaité répondre favorablement à la demande du comité FNACA Aouste-Blacons-La Clastre. Celle-ci était de voir une place de la commune baptisée Place du 19 Mars 1962, en souvenir de cette guerre d'Algérie et du cessez le feu de ce même jour.

Ainsi, en ce 2 juin 2018, à l'invitation de la municipalité et avec l'aide précieuse des membres de la FNACA, la population, un bon nombre d'officiels, de porte-drapeaux et de membres de la FNACA Drôme, dont Mr Roux, son vice-Président, étaient présents.

Maurice Gounon de la section locale, ainsi que Gilles Magnon le Maire, rappelaient plusieurs éléments. Tout d'abord en notant que cette place, située à proximité de notre école de L'Encrier, se veut être le symbole d'un évènement historique qui fut accueilli avec soulagement par une grande majorité de nos compatriotes, et qui a ouvert au peuple algérien la voie de l'indépendance. En effet, les accords d'Evian, signés le 18 Mars 1962, officialisaient la sortie de 8 années de combats, 8 années qui ont endeuillé et déchiré plusieurs centaines de milliers de familles de part et d'autre de la méditerranée.

Près d'un million et demi de combattants, militaires de carrière, appelés et rappelés, ont servi la république en Afrique du Nord avec courage, loyauté et sens du devoir.

La guerre d'Algérie, ce sont 2 millions de soldats mobilisés pendant 8 années d'une guerre, guerre dont on ne disait pas son nom, et que la loi nommait jusqu'en 1999, « opération de maintien de l'ordre ». Ce sont des centaines de milliers de morts, dont plus de 25 000 soldats français, dont deux des nôtres, qu'étaient René Bon et Marcel Archinard, 2 jeunes clastrois qui ont perdu la vie lors des combats.



Oui, cette cérémonie traduit notre devoir de mémoire et notre hommage à toute une génération arrachée à ses racines natales, à toutes les victimes de cette guerre d'Algérie, militaires ou civils, français comme algériens.

Après avoir dévoilé la plaque, et pour clôturer cette cérémonie, les participants se rendaient au monument aux morts, pour un dépôt de gerbes sous le chant de La Marseillaise, et ce avant de prendre le verre de l'amitié offert par la municipalité.



Aire sportive « Aimé Farconnet »

Le conseil municipal a réfléchi, il y a plusieurs mois sur le devenir de l'aire sportive, aujourd'hui peu utilisée depuis la création du gymnase Rif de Blanc. L'idée était d'apporter des modifications au bâtiment pour le mettre à disposition des associations clastroises, et des habitants qui souhaiteraient louer l'espace les mois d'été.

Ce projet a été retardé, fort logiquement du fait du réaménagement du bâtiment de la mairie, et du déménagement du secrétariat dans ces locaux.

Aujourd'hui, ceux-ci ont réintégré leur lieu, et les travaux à l'aire sportive se sont déroulés depuis le printemps.

Ainsi, la mauvaise qualité en matière d'acoustique a été corrigée avec la pose d'un faux plafond en dalles spécialement conçues, des cloisons supprimées, le tableau électrique déplacé, et le carrelage remplacé reprenant les disparités en matière de différences de niveau ou de manques.

La plupart des travaux a été réalisée par nos entreprises locales, auxquelles les agents communaux se sont associés pour procéder à la démolition, à la pose d'un espace cuisine, et à divers travaux de réagréage ou de peinture. A ce jour, restent à effectuer quelques finitions.

L'espace est aujourd'hui constitué d'une grande salle d'environ 60 m² avec espace cuisine, locaux de rangement pour 3 associations, coin vestiaire-douche, et sanitaires pour personnes à mobilité réduite.

En termes de mobilier, ce local est équipé de tables et de chaises.

Pour le fonctionnement, ce local sera utilisé prioritairement par le Club St Médard et ce de manière régulière. Pour les autres réservations, la demande sera effectuée directement au secrétariat de mairie, comme pour les locations au CRA, et attribuée en fonction des disponibilités et cela en respectant le règlement d'utilisation.

Une attention particulière sera apportée, notamment sur l'utilisation en extérieur, afin de ne procurer aucune gêne aux riverains, notamment au niveau du bruit susceptible d'être engendré.



Ordures Ménagères

Jeudi 16 août matin, au point d'apport volontaire des ordures ménagères sous la déviation, au « jardin du maréchal », la situation n'est pas trop mauvaise.

Bien sûr certains ont fait la fête le 15 août et un fût de bière a été déposé à côté de la colonne « corps creux ». Evidemment il était trop grand !

Un carton a également été négligemment abandonné !

Mais ce ne sont seulement que deux négligences ! Quelque fois c'est bien pire !

Et oui ! Il suffirait d'aller à la déchetterie à Aouste, à Crest ou à Saillans. Il suffirait de demander la carte (elle est gratuite et s'obtient sur le site de la CCCPS : <http://www.cccps.fr/poles-de-competences/tri-et-valorisation-des-dechets/collecte-et-traitement-des-ordures-menageres/>), et de faire un petit effort.

Car la négligence de certains est supportée par tout le monde.

Parce qu'il y va de notre environnement, et pour tenir propre les points d'apports volontaires, les agents de la communauté de commune, et ceux de notre commune, sont obligés de passer « x » fois par semaine pour nettoyer ! Et ça, ça coûte cher ! Qui paye ? Nous, bien sûr, par nos impôts !!

Est-ce que par hasard, ce ne serait pas ceux qui se plaignent le plus du montant des impôts qui seraient les plus négligents ?

Allez, un petit effort et tout ira mieux !



Horaire de la déchetterie d'Aouste Sur Sye

Mardi : 14h00 – 17h00

Mercredi : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 19h00

Vendredi : 14h00 – 17h00

Samedi : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

ADN – Desserte en fibre optique

Le déploiement de la fibre optique sur notre commune va franchir une étape importante et symbolique avec le démarrage des travaux de construction du local technique au niveau de la place du 19 Mars 1962 (parking de l'école).

Ce local technique, abritant le MSRO (Multi Sous Répartiteur Optique) est un maillon essentiel entre le réseau de la fibre optique et les habitants. Il accueillera les câbles chargés d'alimenter les futurs utilisateurs, ainsi que les équipements des opérateurs. Ce lieu a été choisi en fonction de critères techniques, répondant ainsi à un emplacement stratégique. En accord avec Mr l'architecte des bâtiments de France, ce bâtiment respecte l'architecture de notre village avec notamment une toiture à 2 pans et des tuiles en terre cuite. Etant donné qu'il bénéficie d'une large visibilité depuis de nombreux points, il est aussi prévu la plantation d'arbres et d'arbustes dans les talus Sud et Est, contre lesquels le MSRO s'appuiera, et qui le protégeront des vues plongeantes depuis la chemin des mariés.

Ce projet de construction a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme et consiste à la construction d'un local d'une surface de 20 m². Les travaux ont débuté courant septembre, pour finir vers la fin octobre. A noter que des travaux de VRD sont nécessaires en vue de son alimentation électrique et de sa connexion aux réseaux téléphoniques ou informatiques, d'où une circulation perturbée à proximité de l'école.

Cette opération est le préalable indispensable à la pose des réseaux. Après la phase « études » conséquente, ceux-ci devraient débuter en cette fin d'année, voire début 2019 pour une mise en service, nous l'espérons tous, courant 2019.

Rappelons que la desserte de la fibre optique représente sur le territoire de la communauté des communes du Crestois et du Pays de Saillans, un investissement d'environ 15 M€, financé par l'Europe, l'état, la région, le département et la communauté des communes. Pour la 3CPS, la part restant à sa charge s'élève à 3M€, soit l'équivalent de 300 € par prise de raccordement.



La Vélodrome

Comme présenté dans l'Encrier en Janvier 2016, le projet de la création de la véloroute-voie verte va se concrétiser dès cet automne. Après la phase « étude » assez conséquente, l'appel d'offres a été lancé au printemps, et le choix des entreprises intervenantes a été effectué.

Cette « Vélodrome » sera une voie de circulation cyclable, qui viendra en continuité du tronçon déjà réalisé depuis Livron jusqu'à Eurre. Elle parcourra des espaces en site propre (spécialement aménagés) et sur des routes tranquilles (existantes) en évitant des dénivelés excessifs. Elle sera destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, et aux personnes à mobilité réduite, ne nécessitant aucune exigence physique particulière.

La partie aménagée par la CCCPS nous conduira dans une 1^{ère} phase, depuis l'écosite de Eurre jusqu'à Saillans (21 Km), pour se poursuivre ultérieurement jusqu'à Aurel-Vercheny. Son tracé, étudié avec un passage prioritaire en bord de la rivière Drôme, empruntera pour partie des routes communales ou départementales de faible importance. Sur ces dernières, aucun aménagement routier ne sera effectué, si ce n'est une signalétique particulière (verticale et au sol) incitant les promeneurs à découvrir tel ou tel village, et les automobilistes à être prudents !

La partie en site propre sera aménagée avec une voie de circulation d'environ 3m de large et sera revêtue d'un tapis d'enrobé, plus pratique à nettoyer suite au passage des agriculteurs qui doivent accéder à leurs parcelles. Deux bandes enherbées viendront encadrer ce tracé. Ce sera le cas pour le tronçon comprenant le « chemin sous la Voie » et le « Chemin des Sagnes ». Bien évidemment, ce tronçon sera interdit aux véhicules à moteur, hormis les agriculteurs ayant des parcelles le long du tracé.

Sur notre commune, le tracé empruntera donc le « Chemin sous la Voie » depuis la zone des Bories à Aouste, pour passer au niveau de La Gare et rejoindre le carrefour des Routes par le « Chemin des Sagnes ». Ensuite, il empruntera la « Route du gros Noyer » afin de rejoindre la route de Saillans, par la « Route des Chapeaux », via Aubenasson et St Sauveur par le pont des Chapeaux.

Pour un coût de réalisation de 946 450 €.HT, le montage financier prévoit des aides importantes du département de La Drôme (173 200 €), de La Région Auvergne-Rhône-Alpes (226 201 €), et de l'état (357 758 €) dans le cadre de l'appel à projet Territoires à Energies Positive – Croissance Verte (TEPCV), soit au total 80% d'aides publiques.



Testez un vélo électrique

Avec l'objectif de travailler sur la mobilité, la Communauté des Communes du Crestois et du Pays de Saillans a mis en place un service de location de vélos électriques, pour permettre à tous de découvrir ce mode de déplacement doux.

L'idée est de proposer aux habitants une alternative pour leur montrer qu'il est possible de se déplacer autrement, et pourquoi pas les inciter à franchir le pas de l'achat d'un vélo électrique.

Pour cela, un large financement par le programme TEPCV (Territoire à Energie Positive – Croissance Verte) a permis l'achat d'une vingtaine de vélos avec accessoires, que la collectivité met à disposition sur différents points de location, à savoir :

- Le siège de la Communauté des Communes à Aouste, chemin des senteurs
- L'accueil de loisirs Ste Euphémie à Crest
- Crest'actif à Crest
- Le Forum à Saillans

La location s'établit sur une période de 15 jours, renouvelable une fois, au prix de 20€. Une caution est demandée.

Attention, cette action ne s'adresse qu'aux habitants de la Communauté des Communes. Les touristes ou visiteurs sont invités à se rendre chez les partenaires privés (magasins, loueurs, espaces de loisirs, ...) afin de louer des vélos de ce type.



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS Côte de Drôme

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE
TEPCV CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCARTOLEMENT

Fini les coups de pompe !

Et si on passait au vélo électrique ?

Testez le vélo électrique et apprenez à vous déplacer autrement.

Location courte durée
15 jours - 20€

Plusieurs points de location sur le territoire :
x Siège de la CCCPS à Aouste-sur-Sive x Accueil de loisirs à Crest
x Crest'actif à Crest x Le Forum à Saillans

Plus d'infos : www.cccps.fr - 04 75 40 03 89

Vélo DRÔME
Vous êtes branchés ? 15 jours pour me tester !

Rédaction : LUKA LEPANIC - CCPS - Distribution : patrimoine.com

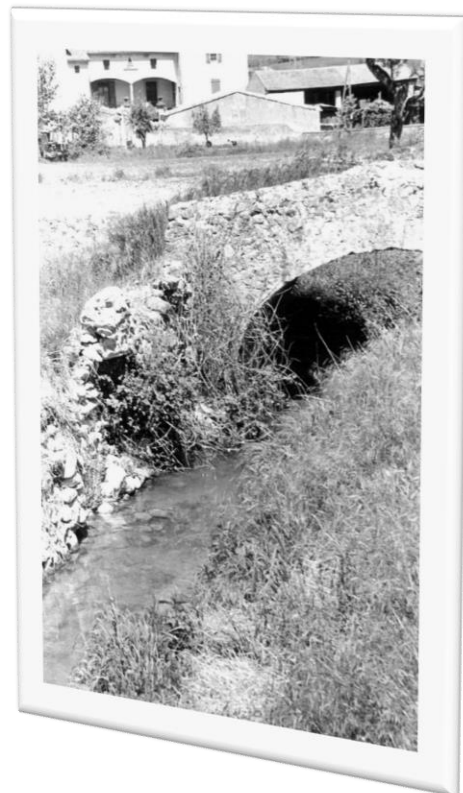
SMRD – entretien des berges de la Blayne

Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD) prend en charge la mise en œuvre du plan de gestion des boisements des berges sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Drôme et de ses affluents.

Dans ce cadre, le ruisseau de Blayne est concerné, et les travaux vont débiter cet automne. L'objectif principal est de maintenir une végétation des berges du cours d'eau en bon état sanitaire et adaptée aux différents enjeux repérés localement.

Lors d'une réunion d'information à destination des propriétaires riverains, il sera présenté le déroulement de l'opération et la mise en œuvre technique de ces travaux. Ce sera également l'occasion de parler de la rivière, d'expliquer pourquoi la collectivité intervient et dans quel cadre, de rappeler les droits et devoirs des propriétaires riverains.

Une invitation personnelle sera envoyée aux riverains.



Retrouvez toute l'actualité du Syndicat Mixte Rivière Drôme
<http://riviere-drome.fr>

Nouvelle organisation du temps scolaire

Depuis l'automne dernier, les municipalités accompagnées des parents d'élèves et des enseignants ont travaillé sur la nouvelle organisation à mettre en place suivant les nouvelles directives du ministère de l'éducation nationale.

Après de longs échanges, une consultation des parents d'élèves et des prises de positions des élus, Mr l'inspecteur d'académie a validé, fin Mars 2018, le passage de la semaine à 4 jours, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pour cette rentrée 2018-2019.

La volonté a été aussi de réfléchir sur les horaires de classe. La majorité des avis nous a amené à proposer à l'inspection académique d'augmenter d'une dizaine de minutes la présence en classe le matin, pour réduire d'autant le temps de l'après-midi.

De fait, les horaires d'ouverture de l'école de l'Encrier sont : 8h30-12h00 et 13h50-16h20.

Cela signifie la fin des TAPS (Temps d'Activités Périscolaires organisés avant 16h30 et le ramassage scolaire), qui il faut bien le dire ne faisaient pas l'unanimité, et qui coûtaient fort cher à la collectivité dès lors que les municipalités avaient rendu ce service gratuit.



La Garderie Périscolaire

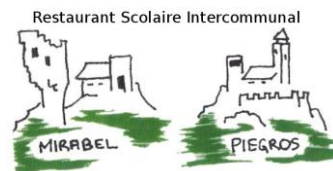
Mis en place en 2007, ce service a connu un début difficile avec une fréquentation assez faible. Quoiqu'il en soit, les municipalités d'alors, ont souhaité faire perdurer ce service avec l'aide des personnes bénévoles qui constituaient l'association Les Loupiots. Tout au long des années, un travail remarquable des différents membres de l'association, avec l'aide de Laurent Cordeil en tant qu'animateur, a permis un développement important de la structure, rendant un réel service aux familles pour atteindre les 25 à 30 enfants le soir et de manière quotidienne.

Il va sans dire que ce travail nécessite un engagement fort des bénévoles, et devant la tâche importante et le manque de volontaires, l'association a été dissoute en cette fin d'année scolaire.

Profitons-en pour remercier très sincèrement l'ensemble des personnes qui ont bien voulu s'engager et passer de leur temps au sein des Loupiots. De même, Laurent Cordeil, présent depuis l'ouverture, et qui a su, fidèlement, assurer ce service au fil des ans.

Plusieurs décisions ont été prises avec l'ouverture d'une garderie à l'école maternelle des Berthalais sur la période 16h30 – 17h30, ainsi que l'organisation de ces temps par la MJC Nini Chaize. A noter que le transport aura lieu, comme auparavant à la fin du temps scolaire.





Les travaux

Comme indiqué dans l'Encrier de Janvier dernier, des aménagements ont été apportés, devant la fréquentation de plus en plus importante au restaurant scolaire.

Au niveau des salles de restauration, la solution a été de créer à la rentrée 2017 un espace à l'école des Berthalais, limitant ainsi le nombre d'enfants à Piégros La Clastre. Ainsi les déplacements en car ont été supprimés évitant à ces petits de maternelle fatigue et temps passé. A noter que les repas sont acheminés par liaison froide et chaude depuis Piégros La Clastre.

Toutefois, au niveau de la cuisine, des travaux ont été rendus nécessaires. Pour un calibrage à 60 repas par jour lors de la création, ce sont aujourd'hui entre 120 et 130 repas qu'il faut confectionner.

Pour pallier à cette problématique, durant le mois de Juillet, les différentes entreprises, ainsi que nos employés municipaux, se sont afférés afin de remplacer, modifier, installer les nouveaux équipements.

Pour un coût avoisinant les 16 200 €.HT, 2 fours, une sauteuse et du petit matériel ménager ont été achetés, nécessitant des modifications au niveau électrique et plomberie. Ces équipements viennent en complément de ceux déjà acquis en 2017.

Financièrement, il est à noter la demande de financement auprès du conseil départemental de la Drôme pour un montant de 6 476 € (Pas validée à ce jour)

Le fonctionnement de l'association

« *Haricots verts, spaghettis à la bolognaise et fruits* » ont inauguré la rentrée au Restaurant Scolaire de Mirabel et Piégros. Pour cette première semaine, les effectifs sont déjà bien denses puisque l'équipe a accueilli plus de 130 enfants par repas en fin de semaine.

Petit zoom sur l'année écoulée et sur les changements au R.S.I

Depuis début 2018, l'association œuvre à améliorer la qualité de l'accueil des enfants pendant la pause méridienne, pause qui comprend le repas et un moment récréatif. Concrètement, des temps d'échange et de réflexion ont réuni les salariés du R.S.I, les mairies, les enfants et les parents de l'association autour d'Evelyne, professionnelle qui nous apporte des outils pédagogiques et éducatifs. Ces temps ont conduit à l'expérimentation d'un nouveau dispositif pour les élèves de l'école primaire. La convivialité, le bien être et l'autonomie des enfants restent au cœur de nos réflexions pour cette nouvelle année scolaire.

D'autre part, au regard des effectifs toujours croissants et des nombreuses sollicitations des parents concernant les inscriptions, l'association a choisi d'alléger et de simplifier cette tâche qui, jusqu'alors était gérée par Benoît, le cuisinier. Nous avons fait appel à un prestataire, « service complice » : les parents sont désormais autonomes avec la création de leur compte personnel sur internet. Le paiement en ligne devrait être effectif d'ici la fin de l'année 2018.

Enfin, les mairies d'Aouste sur Sye, de Mirabel et Blacons et de Piégros La Clastre travaillent actuellement sur le projet de « la cuisine centrale », aujourd'hui plus que jamais, d'actualité. De son côté, l'association réfléchit aux moyens à mettre en œuvre pour accompagner ce projet.

En attendant, pour palier en partie à l'augmentation des effectifs, des investissements ont été réalisés dans la cuisine. Le nouveau matériel (four, sauteuse, armoire chaude, meuble de rangement) a été installé cet été et était opérationnel pour septembre.

Pour cette nouvelle rentrée, la vie associative est donc bien animée, nous espérons que de nouveaux bénévoles (parents d'élèves mais aussi toutes personnes intéressées par le projet) viendront nous prêter main forte.

L'Assemblée Générale du RSI se tiendra le **MARDI 9 OCTOBRE** à 20h30 (au Restaurant scolaire à Piégros-la-Clastre) et sera l'occasion de se rencontrer et d'échanger autour de l'activité de la cantine. Soyez les bienvenus!

Tout le monde aux Balcons !



En ce dimanche 10 juin, bénéficiant d'une météo clémente, les 28ème « Balcons de la Drôme » ont tenu leur promesse. Celle de rassembler dans notre village plus de 1000 participants (766 marcheurs et 253 coureurs). Après un hiver constructif et une recombinaison de l'association, la nouvelle direction collégiale assurée par 3 co-présidents a repris le flambeau après 3 ans de gouvernance fructueuse assurée par JP VINSON.

Trois circuits renouvelés, sur les hauteurs de Mirabel et Blacons, ont comblé les marcheurs. Ravitaillés tout au long des parcours, ils ont apprécié le buffet gourmand « produits du terroir » qui met en lumière nos spécialités Drômoises. Une mention spéciale pour le « quiz enfants » qui a ravi la nouvelle génération de randonneurs et mobilisé les familles. Les enfants sont tous repartis sac au dos en guise de récompense.

Fatigués, mais satisfaits aussi, les coureurs ont bien transpiré sur des parcours revisités mais toujours aussi joueurs, comme ils les aiment ...

Soulignons la disponibilité de tous les bénévoles qui, chacun dans leur rôle, ont contribué au bon déroulement des épreuves.

Merci à eux, ainsi qu'à l'équipe de basket de Piégros qui a assumé comme chaque année la charge et l'organisation des repas sous les platanes, pour clore dans la bonne humeur notre manifestation. Enfin, nous exprimons notre reconnaissance à nos élus pour leur présence à nos côtés et pour l'aide financière et matérielle qu'ils nous accordent. C'est pour nous un formidable encouragement et un gage de confiance qui nous conduit à réfléchir déjà, à la prochaine édition. **Rendez-vous le 9 juin prochain !**

D'ici là, et si vous voulez en savoir plus, visitez le blog : <http://balconsdeladrome.blogspot.fr>

Petit rappel ! Cette année, grâce à nous tous, avec 253 coureurs inscrits, c'est donc 548 € qui seront reversés à l'association « SAMDO AVENIR » qui contribue au soutien des habitants et au développement de SAMDO, ce village du Népal, blotti au pied de la 8ème plus haute montagne du monde, le Manaslu (8163m).

Merci à Tous.

Les co-présidents : R.Amblard, P.Renoux, P.Bal



La Fête de l'ACCA l'Alouette

Le bureau de l'ACCA avait décidé d'organiser une journée champêtre à l'aire sportive le 16 juin 2018, pour changer du traditionnel repas d'hiver. Finalement l'idée de faire connaître les passions liées à la chasse et à la faune, et d'inviter tout public à cette manifestation, fût lancée.

C'était une première, et même si ce jour-là beaucoup d'autres rendez-vous nous ont enlevé du public, ce furent 65 personnes qui goûtèrent la paëlla, le picodon de Barsac, le petit Léoncel et la tarte de Mémé Pasquier !

Une belle journée où nous avons eu le plaisir d'avoir l'association de l'ADUCC (Amicale Drômoise d'Utilisation des Chiens de Chasse) et la championne de France sur parcours de chasse, Sandrine RIX. Celle-ci nous a expliqué au cours des démonstrations des sept races de chien présents, les origines et les comportements de chacun, avec à chaque fois, un pigeon caché dans une boîte, servant à faire travailler le chien. Son envol est déclenché pour un arrêt validé. Ces pigeons sont des colombophiles que le club retrouve chez un adhérent à leur retour.

Et ce fut le tour des Archers de l'ACAD (Association des Chasseurs à l'Arc de la Drôme), dont le stand monté de 60 ballots de fourrage et des cibles 3D, permit de comprendre le maniement et la puissance de ces arcs de chasse. Ces chasseurs dotés du permis classique sont beaucoup sollicités pour prélever les ragondins au bord du Rhône, à cause des dégâts de terrain. Ils souhaitent pouvoir participer à nos battues et ont une précision certaine à 25 mètres.

Un stand de la FFC était aussi présent pour apprendre aux visiteurs à reconnaître les traces d'animaux dans la nature et les différentes espèces présentes dans la Drôme avec un petit jeu pour les enfants.

Enfin le stand toujours magnifiquement présenté par le président des piégeurs de la Drôme, Etienne PASCAL, pour l'APAD, mettait en valeur des espèces rarement visibles comme la belette, la martre ou la fouine.

La journée se termina dans la bonne humeur par des parties amicales de pétanque.

Les membres du bureau tiennent à remercier tous les participants et les aidants, pour leur participation et les prêts de matériel.

**Cette Fête se renouvelera le
Dimanche 16 juin 2019**

Enfin, suite à l'assemblée générale du 29 juin 2018, le bureau a procédé à l'élection du :

Président : Julien Raillon

Vice-président : Philippe Riffard

Secrétaire : Bernard Gondian

Trésorier : Cyril Aubert

Les Membres sont : Edgar Marquier, Grégory Gorce, Philippe Roussel, Gilbert Raillon, Damien Leyraud



De corps à Son

L'association « De Corps à Son » propose un atelier musique au Centre Rural d'Animation de Piégros

Tout au long de l'année, « De Corps à Son » a fait vibrer le CRA tous les mardis soir. Eric, l'animateur de l'atelier ouvre les possibles en proposant de partager en groupe, en chantant ou équipé de son instrument, de la chanson française. un moment de chant, des arrangements musicaux élaboré ensemble, ... Un atelier musical, bercé par le son d'une ou deux guitares, violon, flute, ... accompagne un répertoire de chansons des plus savoureuses, connues et moins connues, ramenées par l'animateur ou proposées par les participant(e)s.

Réservez votre soirée musicale dès l'année prochaine puisque l'atelier continue tous les mardis à partir de 20h30. **De Brassens à Bourvil**, en passant par **Philippe Katerine, les Brigittes** et même **Béranger** ! Ouvert et accessible à tous, que vous soyez des artistes en herbe, amateurs ou professionnels, déterminés à faire entendre votre voix.

Eric, l'animateur, est musicien professionnel.

Pour plus d'infos, 06 95 50 69 94 ou sur rico.rossignol26@gmail.com.

Musicalement.



Adressage – Plaque de rue

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, pensez à récupérer votre numérotation à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat et à effectuer vos changements d'adresse auprès des différents organismes.



Agence Postale Communale



Du 26 novembre 2018 au 31 janvier 2019, LA POSTE les horaires de l'Agence Postale seront les suivantes :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 14h00 à 17h00
Fermée le Mercredi et Samedi

Inscription sur les listes électorales

Vous venez d'emménager à Piégros-La Clastre ou vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, Vous pouvez vous inscrire entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, Vous devez vous rendre en mairie avec pièce d'identité (carte d'identité, passeport....) et justificatif de domicile (facture, quittance de loyer, avis d'imposition...)

Déclaration des ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018).



Retrouvez votre revue municipale en couleur sur le site internet : mairie-piegrosclastre.fr

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

Du Lundi au jeudi : 08h30 – 11h00
Et le vendredi : 08h30 – 11h00 et 14h00 – 18h00
☎ 04.75.40.01.04.

 mairie.piegrosclastre@wanadoo.fr / site internet : www.mairie-piegrosclastre.fr